

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4836

présenté par
M. Germain et M. Clément

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 63, après le mot :

« surveillance »

insérer les mots :

« élus ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.